

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Quels déchets jeter dans les ordures ménagères ?

Les déchets issus de l'activité domestique quotidienne et les déchets ménagers assimilés : **les couches, les mouchoirs en papier, les ampoules à filaments, la vaisselle cassée, les bouchons en liège...**



Les interdits (à ne pas jeter aux ordures ménagères) :

- les emballages recyclables comme les papiers, les emballages en plastique, les briques alimentaires, les emballages en métal : à mettre dans les conteneurs semi-enterrés d'emballages,
- les bouteilles, les pots, les bocaux et les flacons en verre : à jeter dans les conteneurs semi-enterrés de verre,
- les déchets dangereux comme les piles, les peintures, les produits phytosanitaires, les huiles alimentaires ou de moteur, mais aussi les encombrants, les électroménagers, les déchets verts, les pneumatiques usagés déjantés, la ferraille, les gravats... : à déposer en déchèteries.
- les médicaments : ils doivent être ramenés en pharmacie.

Où jeter les ordures ménagères ?

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs et déposées ensuite au niveau des Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 15 communes, dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet (consulter le site Internet www.ouposermespoubelles.com pour trouver le PAV le plus proche).

Pourquoi jeter les ordures ménagères dans le bon conteneur ?

Les ordures ménagères sont incinérées dans des usines prévues à cet effet, ce qui permet de produire de la chaleur.

Pour tout renseignement : 04 50 72 14 54